

FR
E-007432/2012
Réponse donnée par M. Andor
au nom de la Commission
(6.9.2012)

1 et 4. Les rencontres bilatérales et les visites effectuées par les «équipes d'action» ont eu pour objet, notamment, la recherche de solutions communes pour accélérer la mise en œuvre des programmes existants ou pour en étendre la portée grâce à une augmentation du budget ou à un ciblage plus précis. En parallèle, les États membres¹ se sont engagés à utiliser les fonds européens avec plus d'efficacité, en allouant les fonds disponibles et en réaffectant ceux non utilisés aux mesures de lutte contre le chômage des jeunes. Les résultats concrets de ces deux démarches ont été présentés par le président en mai.

2. Pendant le Semestre européen, la Commission s'est particulièrement intéressée au taux de chômage des jeunes dans les États membres et aux politiques d'emploi des jeunes présentées dans les programmes nationaux de réformes. Les recommandations par pays et les documents de travail publiés en mai font état de cette analyse. Dans la continuité de sa communication relative à l'initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes², la Commission prévoit la présentation, avant la fin de l'année 2012, d'un train de mesures en faveur de l'emploi des jeunes, lequel comprendra des initiatives sur les «garanties pour la jeunesse» et un cadre de qualité pour les stages. Ce train de mesures sera complété par un rapport sur l'état d'avancement de l'initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes dans les États membres. À cette fin, la Commission a demandé aux États membres de lui transmettre, pour le début du mois de septembre, un rapport rendant compte des progrès accomplis et des données comptables à jour sur l'utilisation des fonds nationaux et européens.

3. Lors de la plupart de leurs visites dans les différents pays, les «équipes d'action» ont rencontré les parties prenantes, dont les ONG consacrées à la jeunesse et les partenaires sociaux, pour mieux évaluer la situation sur le terrain. En outre, la Commission consulte régulièrement le Forum européen de la jeunesse, dont elle connaît les positions. Elle entend recueillir son avis sur le train de mesures en faveur de l'emploi des jeunes qui est prévu et encourager les États membres à consulter leurs organisations nationales consacrées à la jeunesse.

¹ Y compris les sept États membres cités dans la question 4.

² COM(2011) 933 du 20 décembre 2011.